ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'Académie de Toulouse

Arrêté du 25 novembre 2026 portant création du bureau de centralisation du vote électronique pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Toulouse

Le recteur de l'académie de Toulouse,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1

Il est institué un bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection du comité social d'administration de proximité de l'académie de Toulouse et pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales -CAPA- (1) et des commissions consultatives paritaires -CCP- (2) suivantes :

(1)

— CAPA compétente à l'égard des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des professeurs du second degré, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des attachés d'administration de l'État de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des techniciens de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des conseillers techniques de service social des administrations de l'État et des assistants de service social des administrations de l'État de l'académie de Toulouse ;
— CAPA compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation de l'académie de Toulouse ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs de l'Ariège ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs de l'Aveyron ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs de la Haute-Garonne ;
— CAPD unique des professeurs des écoles et des instituteurs du Gers ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs du Lot ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs des Hautes-Pyrénées ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs du Tarn ;
— CAPD des professeurs des écoles et des instituteurs du Tarn-et-Garonne ;

(2)

— CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse ;
— CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Toulouse ;

— CCP compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, pédagogique, social et de santé de l'académie de Toulouse ;
— Commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;
— Commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;

est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026. Il est constitué dans les conditions fixées par l'arrêté susvisé.

Article 2

Le bureau de centralisation du vote électronique comprend les membres suivants représentant l'administration :

— Président, Monsieur Laurent MACH, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines
— Secrétaire, Madame Julie NADAL, adjointe au directeur des ressources humaines
— Secrétaire suppléante, Madame Stéphanie GENTET, adjointe à la directrice des personnels enseignants

Le bureau de centralisation du vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales, fédérations ou listes d'union candidates suivants :

— Madame Laurence VIGNAU, déléguée du SUNDEP, candidate à l'élection de la commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Yvon MANAC'H, délégué du SNPDEN-UNSA, candidat à l'élection de la commission administrative paritaire des personnels de direction de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Jonas WIJMER, délégué de la CGT Educ'action, candidat à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Gilles BIRIOUKOFF, délégué de la CGT, candidat à l'élection de la commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;
— Madame Annick CAMALET, déléguée FNEC-FP-FO, candidate à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;
— Madame Charlotte GIRARDON, déléguée du syndicat des directrices et directeurs d'école, candidate à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Jamal HADIR, délégué EIL-CONVERGENCE, candidat à l'élection de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Toulouse**,**
— Madame Murielle JOUANNY, déléguée d'action & démocratie / CFE-CGC, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Edward LAIGNEL, délégué SNCL-SIES-SAGES, candidat à l'élection de la commission administrative paritaire académique des enseignants du second degré, des professeurs de l'ENSAM, des CPE et des PsyEN de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Antoine LOGUILLARD, délégué UNSA éducation, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Cyril MAZZON, délégué CFDT éducation formation recherche publiques, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Pascal PATRIER, délégué du SNEC-CFTC, candidat à l'élection de la commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Pierre PRIOURET, délégué FSU, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Yann RENOULT, délégué SUD, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Mounir ALAOUI, délégué suppléant A&I UNSA, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Madame Véronique ROUVIERE, déléguée du SPELC, candidate à l'élection de la commission consultative mixte interdépartementale de l'enseignement privé ;
— Monsieur Michel VAN DEN BERGHE, délégué du SNAPEN, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Madame Perrine DURAND, déléguée du SNIES-SNASEN UNSA, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;
— Monsieur Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégué du SNALC, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Madame Agnès DESPAUX, déléguée suppléante du SNIES-SNASEN UNSA, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Nicolas SOLANA, délégué du SNPDEN-UNSA, candidat à l'élection de la commission administrative paritaire des personnels de direction de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Dimitri ALIVON, délégué suppléant d'action & démocratie / CFE-CGC, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Frédéric AUDOUY, délégué suppléant du SNEC-CFTC, candidat à l'élection de la commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Julien FABRE, délégué suppléant du SNPTES-UNSA, candidat à l'élection de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation de l'académie de Toulouse ;

— Madame Estelle BALANDRAS, déléguée suppléante du SNAPEN, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Madame Magali BOUDOU, déléguée suppléante du syndicat des directrices et directeurs d'école, candidate à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;

— Madame Sylvie CAZAUX, déléguée suppléante du SNALC, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Madame Gaëlle SERVY, déléguée suppléante CFDT éducation formation recherche publiques, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Christopher GAUTIER, délégué suppléant FNEC-FP-FO, candidat à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Christian HAMON, délégué suppléant SUNDEP Solidaires, candidat à l'élection de la commission consultative mixte académique de l'enseignement privé ;

— Monsieur Cyril LEPOINT, délégué suppléant du SE-UNSA, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Mathieu MOLES, délégué suppléant FSU, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Madame Agnès PUZOS, déléguée suppléante CFDT éducation formation recherche publiques, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Madame Sabrina ROCHE, déléguée suppléante de la CGT Educ'action, candidate à l'élection du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Samir TABTI, délégué suppléant EIL-CONVERGENCE, candidat à l'élection de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Toulouse ;

— Madame Nathalie VERDIER, déléguée suppléante du SPELC, candidate à l'élection de la commission consultative mixte académique de l'enseignement privé ;

— Monsieur Jean-Baptiste VERNEUIL, délégué suppléant SNCL-SIES-SAGES, candidat à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Julien VIGUIER, délégué suppléant de la CGT, candidat à l'élection de la commission consultative mixte de l'enseignement privé de l'académie de Toulouse ;

— Monsieur Jordi LLORENS, délégué suppléant A&I UNSA, candidat à l'élection de la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'État de l'académie de Toulouse ;

— Madame Sarah BOYE, déléguée suppléante SUD, candidate à l'élection du comité social d'administration de l'académie de Toulouse.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Laurent HACH